

## Procès-verbal du conseil municipal de Marlhes du 11 JUIN 2022

Le 11/06/2022 à 8 heures 30, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle du Conseil, après avoir été convoqués le 07/06/2022 par Mr Jean-François CHORAIN, Maire

**PRESENTS** : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, ROYON Frédéric, BERTHAIL Angélique, EPALLE Sandrine, DOURRET Josselin, BOYER Carole, PEYRARD Olivier

**ABSENT EXCUSE** : EPALLE Daniel ayant donné pouvoir à PEYRARD Olivier

**SECRETAIRE** : ROYON Frédéric

Le compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

### I- AFFAIRES GENERALES

- Tirage des jurés d'assises

Sandrine Reynaud, conseillère municipale, a procédé au tirage au sort des jurés d'assise.

3 habitants de la commune ont été tirés au sort : les numéros 93 – 341 et 17.

Ils seront tous 3 prochainement contactés.

- Indemnités de gardiennage des églises

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du **gardiennage des églises communales** peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux et périodicité que les indemnités allouées aux agents publics.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste en 2022 équivalent à celui applicable l'an dernier et est fixé à **479,86 € pour un gardien résidant dans la commune** où se trouve l'édifice du culte.

Mr le Maire propose pour l'année 2022, le règlement du montant versé en 2021 pour le gardiennage de l'église de Marlhes, soit 479 € 86.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette proposition et **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer le règlement de cette indemnité à la Paroisse St Marcellin en Pilat.

### II- TRAVAUX

- Cabinet dentaire : avenants aux marchés des entreprises

Michelle PIOT présente les avenants liés aux travaux du cabinet dentaire.

Mr le Maire rappelle la délibération du 3 Septembre 2021 approuvant le choix des entreprises pour l'aménagement du cabinet dentaire.

Avec l'avancement du chantier, certaines modifications ont dû être apportées ; ce qui engendre des plus ou moins-values et des avenants aux marchés initiaux :

Lot		Entreprise	Montant HT	Avenant HT
1	Démolition, maçonnerie, étanchéité, abords	<b>BR TECH CONSTRUCTION La Talaudière</b>	<b>27 112,00 €</b>	<b>+ 711,40 €</b>
4	Menuiseries intérieures	<b>GENEVRIER Andrezieux Bouthéon</b>	<b>35 704,00 €</b>	<b>- 12 841 €</b>
5	Plafonds, plâtrerie, peinture	<b>CINDO St Etienne</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>+ 145, 07 €</b>
7	Chauffage, ventilation, plomberie	<b>EUROTHERM Fraisses</b>	<b>34 500,00 €</b>	<b>+ 732,69 €</b>

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** les modifications aux marchés des entreprises et **AUTORISE** Mr le Maire à signer les avenants.

- Eclairage automatique du stade pour secours hélicoptéré

Mr le Maire présente la solution connectée d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptéré « **e-boo** ».

Elle consiste à contrôler l'éclairage grâce à une application web depuis la salle de régulation du SAMU. A distance, ils peuvent voir rapidement si la commune est équipée d'un système automatique et les conditions météorologiques locales.

La société **Hélicoptère Ingénierie Système (H.I.S.)** de St-Jean-Bonnefonds (42) a proposé l'installation et la mise en place du système pour 2 950 € H.T. ainsi qu'un droit d'utilisation et de maintenance annuel de 300 € H.T.

Vu les avantages du système (notamment l'efficacité et la rapidité des secours) et après concertation avec le centre de secours Marlihes/ St Régis du Coin, Mr le Maire propose l'installation de la solution « e-boo » au stade de la commune – Rue St Jean-François Régis.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'installation d'un éclairage automatique pour secours hélicoptéré au stade , **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis de la société H.I.S. pour un total de 3 250 € HT. et à déposer une demande d'aide financière auprès du Département de la Loire (taux communal 40%).

### III- PATRIMOINE

- Aliénation de portions de chemins ruraux

Mr le Maire fait lecture du courrier de Mr et Mme Christophe JULIEN de Verne du 6 avril 2022 dans lequel ils confirment leur souhait d'acquérir une portion de chemin rural devant leur habitation (parcelle cadastrée A 428).

Sur place, il a été constaté que l'accès à leur espace privé n'est pas différencié de l'espace public ; notamment pour le stationnement.

Pour protéger leur intimité et les bons rapports de voisinage, Mr le Maire propose de leur céder une portion de chemin rural : un triangle de terrain le long des parcelles A 428 et 427 leur appartenant d'environ 146 m<sup>2</sup> (surface restant à déterminer par un bornage) en veillant à ne pas perturber les conditions de circulation.

Conformément aux transactions récentes entre la Commune et propriétaires privés, le prix proposé est de 30 € le m<sup>2</sup> ; soit environ 4 380 €. Préalablement, la vente nécessite l'organisation d'une enquête publique.

Après avoir délibéré par 12 voix Pour et 2 Abstentions, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'aliénation d'une portion de chemin rural à Verne au profit des riverains Mr et Mme Christophe JULIEN, **AUTORISE** Mr le Maire à engager la procédure d'enquête publique et par la suite, à signer les documents afférents à la vente ; l'ensemble des frais (bornage, enquête publique et notaire) étant à la charge des demandeurs.

- Régularisation foncière de terrains Lot des Frênes- Lot des Prairies

Mr le Maire expose que pour finaliser l'aménagement du Lotissement les Frênes, il a été procédé au bornage des 16 terrains constructibles.

Il s'est avéré sur place que les clôtures de trois propriétés riveraines, au nord du lotissement, empiètent sur la parcelle communale F 116. Il convient de régulariser au plan de cadastre :

- 69 m<sup>2</sup> sur la propriété de Séverine CONVERT,
- 33 m<sup>2</sup> sur celle de Mr et Mme Jean-Yves BORNE
- 9 m<sup>2</sup> sur celle de Mr et Mme Philippe BROGERE-CHEYNET ; sachant qu'à l'angle opposé, la clôture a été édiflée en retrait de la limite cadastrale, ce qui représente une surface de 3m<sup>2</sup> récupérée par la Commune (*soit une régularisation de 6m<sup>2</sup> par différence*).

Mr le Maire propose donc de régulariser la propriété foncière de ces bandes de terrain pour l'euro symbolique.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de céder les bandes de terrain aux propriétaires riverains à l'euro symbolique pour régularisation foncière et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à la vente ; les frais de notaire correspondants restant à la charge de l'acquéreur.

## Questions diverses

- Lotissement les Frênes
  - Le bornage définitif induit à la marge des modifications sur les surfaces. Les futurs acquéreurs en seront informés.
  - Inauguration du lotissement les Frênes à prévoir le 01 juillet 2022 à 18h en présence des riverains, des futurs acquéreurs, des entreprises ayant travaillé sur le chantier et du conseil municipal.

- A ce jour, 8 lots restent libres à la vente aux conditions du règlement validées au conseil municipal du 18/12/2021 ; l'information sera communiquée sur le bulletin municipal de Juillet 2022.
- Entretien des chemins et voies forestières  
La rénovation du chemin entre Cartaire et Marlhette a été confiée à l'entreprise Mazet. Un suivi des voies forestières de Cartaire sera effectué par les équipes techniques communales suite au signalement de plusieurs dégradations.
- Travaux carrefour RD501  
Les travaux de rénovation du réseau eau potable sont programmés du 29 août au 30 septembre 2022. Des restrictions de circulation sont à prévoir, d'abord au carrefour, puis devant la boulangerie.
- Ludobus : participation communale fixée par la CCMP à 585 € par an.
- Projet Habitat Séniors : Un groupe de travail est constitué pour travailler sur la réhabilitation du bâtiment « Les Primevères » en collaboration avec deux porteurs de projet.
- Montée historique le 24 juillet 2022 organisée par l'association Ecurie Chrono. La Mairie offrira le café aux participants à 8h.